

DEC/03-3.2/62/2025

Département de Seine Maritime Arrondissement du Havre <u>Commune de Lillebonne</u>

DECISION

OBJET: CESSION D'UNE FORD FIESTA IMMATRICULEE AJ-750-CT

Mme CAILLOT Sandrine 219 grande rue 76210 Saint Eustache la forêt

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ (alinéa 10),

Considérant que Madame CAILLOT Sandrine domicilié au 219 grande rue à Saint Eustache la forêt (76210) a remporté l'enchère sur la plateforme AGORA STORE pour une Ford fiesta blanche immatriculée AJ-750-CT,

DECIDE

Article 1: de céder à Madame CAILLOT Sandrine une Ford fiesta immatriculée AJ-750-CT,

Article 2 : d'autoriser la présente cession pour un montant de 2 867€,

Article 3: d'imputer la recette correspondante sur le budget de la Ville, nature 775, fonction 01,

<u>Article 4</u>: d'effectuer les modalités de sortie de ce bien de l'inventaire de la Ville de LILLEBONNE, et réaliser les opérations comptables nécessaires,

<u>Article</u> <u>5</u> : de télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 10 octobre 2025

Le Maire,

Christine DÉCHAMP

VILLE DE LILLEBONNE

Mis en ligne le 10/10/2025